



MAIRIE DE LYONS-LA-FORET  
20, rue de l'Hôtel de Ville  
27480 LYONS-LA-FORET  
02.32.49.60.87



Email : [lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr](mailto:lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr)  
<http://www.lyons-la-foret.fr>

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**  
**Numéro 17**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous adressons le bulletin d'informations municipales<sup>1</sup> qui fait suite aux réunions de conseillers<sup>2</sup> et de conseil qui se sont tenues les vendredis 25 février, 4 et 11 mars 2022 à l'Hôtel de Ville de Lyons-la-Forêt.

Feuille de présence conseils	Conseil du 25 février			Conseil du 11 mars		
	Présents	Excusés	Pouvoir	Présents	Excusés	Pouvoir
M. Thierry PLOUVIER, Maire	X			X		
M. François BALDARI, Adjoint	X			X		
Mme Laurence CROSTHWAITE		X			X	
M. Jean-Michel BRADU, Adjoint			X			X
M. François LANGLOIS, Adjoint	X			X		
Mme Isabelle DELASSUS SAINT GENIES, conseillère déléguée	X			X		
M. Jean-François HEQUET, conseiller délégué			X	X		
Mme Cynthia VERDIER, conseillère déléguée	X			X		
M. Luc BLANCHARD	X			X		
M. Pierre-Yves DELACOUR	X			X		
Mme Laetitia VALLETTE VIALARD		X				X
Mme Véronique RICHY	X			X		
M. Aurélien DUBOS	X			X		
Mme Marie-Claire DUGUET		X		X		

Secrétaire de séances : M. François LANGLOIS

<sup>1</sup> Ce bulletin est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.lyons-la-foret.fr> à la rubrique La commune/Les publications.

<sup>2</sup> Les réunions de conseillers sont des réunions de travail entre conseillers municipaux qui ne sont pas publiques, au même titre que des réunions de commission.

Mme Céline PLESANT, secrétaire de Mairie, a participé aux séances du 25 février et 11 mars.

## **I. Réunion de conseil du 25 février 2022.**

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 10 décembre 2021 :

Observations : aucune

**Avis du conseil : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire ouvre la séance avec le premier point à l'ordre du jour :

### **a. Convention relative à la médecine préventive avec le Centre de Gestion.**

Cette convention de médecine préventive (visite médicale des agents) est arrivée à son terme et il y a donc lieu de la renouveler. En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion.

**Avis du Conseil : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **b. SIEGE 27 - Programme 2022(travaux de renforcement)**

Lors de la réunion annuelle de programmation entre les collectivités et le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure), il a été identifié un problème de renforcement du réseau électrique sur Lyons-la-Forêt, boulevard du Général De Gaulle.

Ces travaux étant considérés prioritaires pour le SIEGE, il est donc prévu de les réaliser cette année (2022).

Le montant restant à la charge de la Commune de Lyons s'élève à 1.050,00€ (7% du HT soit 18.000€ de travaux).

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Acter ces travaux de renforcement.
- Prévoir d'inscrire au budget primitif 2022 cette somme en dépenses d'investissement.

**Avis du conseil municipal : avis favorable. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **c. Renouvellement du classement de la commune en « station de tourisme ».**

La Commune de LYONS-LA-FORET est classée « Commune touristique » suite à l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 pour une durée de 5 ans et nous devons renouveler ce classement avant le 28 août prochain.

Comme déjà développé dans le bulletin d'informations n°15, les conditions requises pour un classement en «station de tourisme », imposent en préalable que l'office de tourisme « communautaire » (OTLA) soit lui-même classé en première catégorie.

La communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) qui a la compétence « tourisme » a déposé son dossier de classement de l'OT auprès des services de la Préfecture et vient d'obtenir son classement en PREMIERE CATEGORIE.

Il nous faut désormais en coopération avec la CDCLA effectuer les démarches et déposer la demande de classement en « station de tourisme » au cours de ce premier trimestre.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Président de la Communauté de Communes Lyons Andelle pour déposer auprès des services de la Préfecture, au nom de la Commune de Lyons-la-Forêt, le dossier de classement.

Débat : Les membres du conseil municipal se réjouissent du classement de l'OT en première catégorie et autorisent M. le Maire à faire les démarches auprès de la CDCLA pour déposer le dossier de classement de la Commune de Lyons pour l'obtention du statut de « station de tourisme ».

**Avis du conseil municipal : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

***d. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport***

Cette demande est relative au PROJET d'aménagement d'équipements sportifs de proximité à l'emplacement de la piscine et à côté du city-stade. Ce dernier est en cours d'achèvement, il ne reste à finir que la pose de la piste autour. Son inauguration est prévue dans le courant du mois de mars/avril.

Pour rappel ce nouvel équipement a été édifié sous l'égide de la communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) avec une participation financière de la Commune de Lyons, la CDCLA, La Région et le Département à hauteur de 20.000€ chacun.

Pour agrémenter, enrichir cet espace et le rendre intergénérationnel, il est proposé aux membres du conseil municipal d'y installer un équipement sportif de proximité conformément à la fiche projet s'y rapportant.

Ce projet qui comprendra le démantèlement de la piscine et l'aménagement de ce nouvel équipement pourra être pris en charge à hauteur de 80% de subvention. L'ensemble constituera à terme, avec la salle de sports, les courts de tennis, le city stade, un espace de convivialité juste à côté de la future aire de camping-car.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal :

- La validation de ce projet d'implantation de cet équipement,
- D'autoriser M. le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sports, une demande de subvention.

**Avis du conseil municipal : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **II. Réunion de conseillers des 25 février et 4 mars 2022**

La réunion de conseillers du 25 février a été principalement consacrée à travailler sur le compte administratif 2021 qui enregistre les différentes opérations d'exécution dans la comptabilité de la commune durant l'exercice et qui doit être soumis à l'approbation du conseil.

Puis ont été abordés les dossiers en cours dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

- **Petites villes de demain**

Les demandes de subvention ont été déposées auprès de la Préfecture et du Département à propos :

- de la place du Besguay (place de l'arsenal des pompiers)
- du projet d'aire de camping-cars
- de la mise en place du système de vidéo-protection.

- **Ancien corps de ferme 4 rue de la rigole**

Ce projet de l'ordre de 2.5 millions d'€ sera porté par « Mon Logement 27 » (ex Secomile). Son conseil d'administration a autorisé l'acquisition du bien et la construction de 8 logements neufs (T2 T3) et la réhabilitation de l'ancien corps de ferme en 2 logements T3.

- **Projet maison Fouquet**

Sur ce projet, une étude de faisabilité est en cours avec l'EPFN (Etablissement public foncier de Normandie) accompagné d'un cabinet d'architectes. Cette étude doit amener à arbitrer sur la faisabilité de logements et (ou) de cases commerciales. Selon la solution qui émergera, l'EPFN interviendra seul ou avec Mon Logement 27.

- **Réunion avec les commerçants du 1<sup>er</sup> février**

Cette réunion a été l'occasion pour la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Portes de Normandie avec le Département et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de restituer aux commerçants de la commune l'étude qu'ils ont menée sur notre territoire, complétée par les réponses au questionnaire qui avait été distribué aux habitants. Un état des forces et faiblesses, opportunités et menaces a été commenté permettant d'engager un dialogue pour l'amélioration de l'offre commerciale de Lyons et son devenir.

- **Divers**

La conjoncture se prête à accélérer la mise en place d'un audit sur les installations thermiques de la commune.

Le camion qui équipe les services techniques nécessite d'être remplacé en dépit d'un marché de l'occasion difficile en raison de la conjoncture.

### III. Réunion de conseil du 11 mars 2022

Avant d'ouvrir la réunion de conseil, M. le Maire a demandé aux membres du conseil de bien vouloir marquer une minute de silence à la mémoire de Madame Dominique MARY née SAISON, notre ancienne collègue du conseil municipal, décédée le 24 février dernier.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 25 février 2022.

Observations : Aucune

**Avis du conseil : cette résolution est votée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire ouvre la séance par **le premier point** à l'ordre du jour :

#### a. Vote du compte administratif 2021

La parole est donnée à M. François BALDARI pour la restitution chapitre par chapitre du compte administratif 2021. Ce compte a été détaillé et expliqué lors des réunions de conseillers précédentes.

#### Section de fonctionnement :

Recettes : 1.008.639,86€

Dépenses : 924.042,60€

**Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2021 : 84.597,26€**

#### Excédent de fonctionnement cumulé :

Années antérieures : 91.439,43€ + 84.597,26€ = **176.036,69€**

#### Section d'investissement :

Recettes : 324.278,59€

Dépenses : 221.785,42€

**Excédent d'investissement sur l'exercice 2021 : 102.493,17€**

#### Excédent d'investissement cumulé :

Années antérieures : 56.405,19€ + 102.493,17€ = **158.898,36€**

Il est précisé que les restes à réaliser en 2021 de la section d'investissement s'élèvent à :

- Dépenses : 44.682,00€

- Recettes : 23.000,00€

Soit une différence de : - 21.682,00€

Ce qui représente un excédent réel d'exercice pour l'année 2021 de :  
80.811,17€.

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du conseil et avoir invité conformément à la loi, M. le Maire à quitter la salle, Monsieur F. Baldari met aux voix le compte administratif 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire est rappelé pour poursuite la séance de conseil municipal.

**b. Vote du compte de gestion 2021**

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, il est présenté aux membres du conseil municipal pour approbation le compte de gestion.

Pour information, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont identiques aux résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

Il est procédé ensuite à la signature des comptes administratif et de gestion par les membres du conseil municipal.

**c. Affectation des résultats**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PLESANT, secrétaire de Mairie pour la présentation de l'affectation des résultats

Pour l'affectation des résultats, il convient de déterminer les résultats de chaque section puis de déterminer le besoin ou la capacité de financement de la section d'investissement.

En effet, si on obtient un besoin de financement en section d'investissement, c'est-à-dire un déficit, alors c'est le résultat de la section de fonctionnement qui viendra couvrir en priorité ce déficit en section d'investissement.

Les résultats étant excédentaires, il n'y a donc pas lieu de couvrir un besoin de financement lié à un déficit de la section d'investissement.

**1° Détermination du résultat de chaque section :**

Après avoir entendu les résultats 2021 du compte administratif et du compte de gestion,

A - Le résultat de la section de fonctionnement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2021 :	+1.008.639,86€
Dépenses de l'exercice 2021 :	- 924.042,60€
Excédent de l'exercice 2021 :	+ 84.597,26€
Excédent reporté (ligne R002 du BP 2021):	+ 91.439,43€
<b>Soit un excédent cumulé au 31/12/21 :</b>	<b>+ 176.036,69€</b>

B - Le résultat de la section d'investissement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2021 :	+ 324.278,59€
-------------------------------	---------------

Dépenses de l'exercice 2021 : - 221.785,42€  
 Excédent de l'exercice 2021 : + 102.493,17€  
 Excédent reporté (ligne R001 du BP 2021) : + 56.405,19€  
**Soit un excédent cumulé au 31/12/21 : + 158.898,36€**

2° Détermination du besoin ou capacité de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de 2021 (excédent) : 102.493,17€  
 Reste à réaliser en recettes de l'année 2021 : + 23.000,00€  
 Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2021 : - 44.682,00€  
 Solde d'exécution reporté (ligne 001) : + 56.405,19€  
 Capacité de financement de la section d'investissement : 137.216,36€

3° Affectation du résultat :

**Résultat à affecter : 176.036,69€**  
**Solde disponible affecté comme suit : : 176.036,69€**  
**Excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 pour 2021) : 176.036,69€**  
**Résultat reporté en investissement (ligne R 001 pour 2021) 158.898,36€**

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, il n'y a aucune affectation obligatoire à effectuer depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ceci exposé par Mme PLESANT, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour valider l'affectation des résultats tel qu'il vient d'être expliqué.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**d. Taux des taxes locales**

Les taux actuels de nos taxes locales sont arrêtés à :

- Taxe sur le foncier bâti : 39,34%
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,30%

Il a été présenté aux conseillers un tableau détaillé sur lequel figurent les différentes simulations des produits attendus de ces recettes fiscales,

Considérant une augmentation du produit et non pas du taux, il résulte :

actuellement		1 <sup>ère</sup> simulation / aug. 1,01		2 <sup>ème</sup> simulation / aug. 1,02		3 <sup>ème</sup> simulation / aug. 1,03	
taux	produit	taux	produit	taux	produit	taux	produit
FB :39,34	251.422€	FB : 39,733	253.936€	FB : 40,127	256.450€	FB : 40,520	258.964€
FNB : 48,30	49.508€	FNB : 48,783	50.003€	FNB : 49,266	50.498€	FNB : 49,749	50.993€

FB = Foncier bâti

FNB = Foncier non bâti

Avis du conseil :

Compte-tenu des prévisions résultant de ces simulations et du débat qui a suivi, il a été décidé à la majorité (12 pour et 1 abstention) **de ne pas augmenter pour 2022 les taux des taxes locales**, considérant la situation financière actuelle des ménages déjà fortement impactée par la pandémie de Covid et maintenant la crise de l'énergie .

**e. Vote des subventions.**

Préalablement à la présentation du budget primitif 2022,

Il vous est proposé de valider les subventions ci-après, dont les montants ont déjà été présentés et débattus lors des réunions préparatoires au budget.

Association	Montant (€) proposé 2022	Association	Montant (€) proposé 2022
FNACA de Lyons-Andelle	200	Les Renards Lyonnais	500
Fondation du patrimoine	75	Club informatique	300
Ass. Pomologique de Hte Normandie	60	Club du 3 <sup>ème</sup> âge	0
Comité de jumelage	350	Ass. Cantonale des pers du 3 <sup>ème</sup> âge	130
L'outil en main de l'Andelle	500	Les Amis du Château de Vascoeuil	60
Les amis de Lyons	500	Conseil National des Villes et Villages Fleuris	90
Les restaurants du cœur	200	HAUGR	50
Route Normandie-Vexin	350	Les Plus Beaux Villages de France	2243
Association St Vincent de Paul	300	Fédération Stations Vertes	850
Les Chats du 27	100	Bâtiment CFA Rouen	80
Association Radio Vallées Avre	900	Les amis de l'abbaye de Mortemer	76
Tennis Club Lyonnais	500	Cercle Sportif Lyonnais	200
Festival des à-côtés	500	Association Souvenir de Mortemer	50
Normandie Impressionniste GIP		Les Fées Orientales	250
Comité des fêtes	2500	Comice Agricole Etrépagny	250
Andel Handicap	200	Association Maires Lyons Andelle	289.20

**Avis du conseil municipal :**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**f. Vote du budget primitif 2022**

L'élaboration du budget primitif a fait l'objet de précédentes réunions de préparation. Il s'équilibre en section de **fonctionnement** en recettes et en dépenses à la somme de **927.017,69€.**

Pour la section **d'investissement** il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **975.213,36€.**

Le budget est présenté en détail chapitre par chapitre aux membres du conseil municipal.

M. le maire rappelle les principaux postes de la section d'investissement se rapportant aux travaux prévus en 2022.

- ✓ Frais d'étude pour les différents travaux actuels et à venir : 44.130€
- ✓ Travaux d'éclairage public (travaux pluri annuels) : 8.470€
- ✓ Reprise de sépulture : 4.000€
- ✓ Aménagement sportif de proximité : 81.500€
- ✓ Aménagement de la place du Besguay : 465.000€
- ✓ Vidéo protection : 152.000€
- ✓ Achat matériel services techniques (camion, taille haie..) : 28.000€
- ✓ Dépenses pour le classement de Lyons en station de tourisme : 6.000€

Restes à réaliser (travaux engagés en 2021) :

Solde des travaux de couverture salle des fêtes : 30.512€

Clôture city stade : 4.800€

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider en recettes et en dépenses le budget primitif tel qu'il vient de leur être présenté.

Au surplus, il convient de valider ainsi qu'il est prévu dans le budget, la souscription d'un emprunt de 180.000€.

Cet emprunt sera souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine, au taux fixe de 1,24% sur 20 ans.

**Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.**

**g. Règlement des terrasses et de l'occupation du domaine public**

Jusqu'alors, la municipalité ne disposait pas d'un véritable règlement pour l'occupation du domaine public. Mme Isabelle DE LASSUS ST GENIES a rédigé ce règlement.

Les membres du conseil en ont pris connaissance de ce règlement après l'avoir reçu préalablement à la réunion de ce soir.

Pour éviter une lecture ou une relecture de tout le règlement, M. le Maire laisse la parole à Mme Isabelle DE LASSUS ST GENIES qui procède à une analyse concise.

Ceci exposé, M. le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir approuver ce règlement qui permet aujourd'hui de couvrir l'ensemble des responsabilités attachées à l'occupation du domaine public communal.

Lors du débat, il a été précisé que seules les autorisations signées entre la collectivité et les commerçants permettront à ces derniers de pouvoir occuper le domaine public en toute légalité.

Toutes les autres occupations (considérées comme illégales) n'engageraient pas la responsabilité de la municipalité en cas d'accident.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (12 pour et 1 abstention).**

**h. Marché à bon de commande pour l'assistance à maîtrise d'œuvre**

M. François BALDARI nous indique qu'il s'agit de faire adhérer la commune au groupement de communes de la communauté de communes Lyons Andelle (CdCLA).

Regroupées, ces communes volontaires sont à même d'obtenir des tarifs avantageux avec des différences très sensibles par rapport à une passation en solitaire.

Il s'agit de marchés à bons de commande, donc d'une certaine ampleur, et uniquement sur les opérations de voirie. Ce marché est d'une durée irrévocable de 4 ans.

Suite au débat, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'adhérer à ce groupement.

**i. Soutien au peuple ukrainien**

Depuis le 24 février, nul n'ignore le drame ukrainien suite à l'invasion du pays par la Russie. Cela entraîne d'importants mouvements de population à l'intérieur du pays, mais aussi en direction des pays voisins, comme la Pologne. Ces déplacements forcés mettent les pays d'accueil, mais aussi les missions humanitaires en grande tension.

Les Lyonnais et les Lyonnaises par le biais de leur conseil municipal manifestent leur soutien au peuple Ukrainien. M. Le Maire propose que la Commune de Lyons apporte sa contribution à la Croix Rouge Française pour l'aider à organiser l'accueil des populations ukrainiennes déplacées contraintes de fuir leur pays.

Il est donc proposé d'attribuer un don de 750€ (1€ par habitant) au bénéfice de la Croix Rouge Française.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**



## IV. Informations diverses.

Élections  
présidentielle  
& législatives  
 2022

Pour les prochaines élections présidentielles et législatives, Monsieur le Maire vous informe que **le bureau de vote se tiendra comme à son habitude à la salle des fêtes de Lyons.**

Les réglementations en vigueur, nous imposent désormais, d'avoir «une structure» accessible pour les personnes à mobilité réduite pour l'organisation notamment des scrutins.

La salle des fêtes « Philippe Debeaupuis », répond à ces nouvelles normes.

### **Dates des élections présidentielles :**

Premier tour : 10 avril 2022

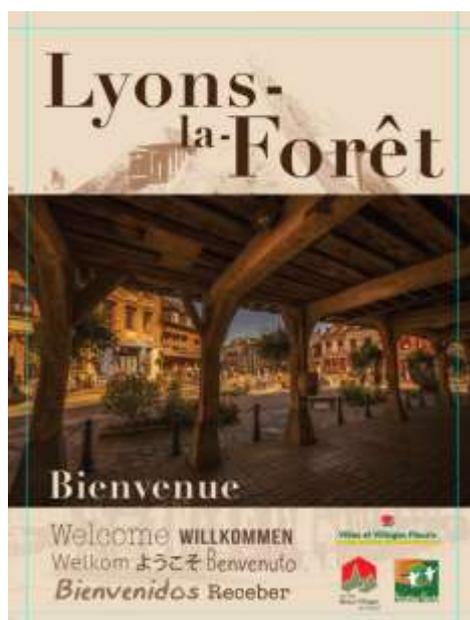
Second tour : 24 avril 2022

**ouverture du bureau de 8h – fermeture du bureau : 19h**

### **Dates des élections législatives :**

Premier tour : 12 juin 2022

Second tour : 19 juin 2022



**C'est cette affiche qui ornera bientôt les abribus de nos entrées de ville.**